

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Date de la convocation		
14/04/2026		
Date d’Affichage		
28/04/2026		

DCM N° 2026-28

L'an deux mil vingt-six

Et le vingt-sept

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONPIETRI Michel, Maire de Furiani,

22 Membres présents : MM., SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI PIACENTINI Céline, BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, , MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, , NUTTI Thierry, , BERTOLUCCI Marie-Christine, D'ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, , GIAMARCHI Marie-Dominique, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SARTORI Stéphanie, , POGGI Jean-Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, , FICO Aurélie, PORTA Marine, NUTTI MATTEI Laetitia,

7 Membres absents excusés (procurations) :

- M. CECCARELLI Gérard a donné procuration à Mme SIMONI PIACENTINI Céline
- M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à Mme UGOLINI Nuria
- Mme VEISON MARCELLI Nathalie a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine
- M. AGOSTINI Antoine a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis
- M. CIONI Gilles a donné procuration à BATTESTI Gilles
- Mme CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
- Mme LECA Coralie a donné procuration à BIAGGINI Jean

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
Exercice 2026

Madame SIMONI PIACENTINI Céline, 2^{ème} adjointe au Maire, expose :

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives transmises au Comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

CONSIDERANT qu'il est demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération fixant les principales dépenses à reprendre en compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre en charge les dépenses ci-après au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;

.../...

- Les bons de cadeaux de Noël pour les enfants du personnel communal jusqu'à leur 12 ans révolus d'une valeur de 100 € par enfant
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, trophées et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos...) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

OUI l'exposé de Madame *SIMONI PIACENTINI Céline* et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'affecter les dépenses ci-dessus listées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au Budget Communal.

AUTORISE

- le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONFIETRI

